

Transport solidaire





Pourquoi un Transport solidaire ?

Pour pallier la baisse de mobilité en luttant contre l'isolement.

“ Le transport solidaire est basé sur la solidarité, le volontariat et la non-concurrence avec les transports existants. ”



Pour aller où ?

Les déplacements s'effectuent uniquement sur le territoire de la Ville de Saumur (Saumur et les communes déléguées de Bagneux, Dampierre-sur-Loire, St Lambert-des-Levées et St-Hilaire St-Florent).



Pour qui ?

Pour les Saumurois rencontrant des difficultés de mobilité et ne pouvant pas accéder aux transports collectifs sur le territoire de la Ville de Saumur.

Pour quels déplacements ?

Pour des déplacements occasionnels :



Rendre visite
à des amis, de la famille,
à des personnes
malades et/ou
hospitalisées.



Aller au cimetière,
au marché,
à un rendez-vous
médical ou paramédical,
faire des courses.



Se rendre
à une cérémonie
(mariage, sépulture,...)



Se déplacer pour
des démarches bancaires,
administratives,...



Se rendre
à un rendez-vous
de recherche d'emploi.



Se rendre
à une correspondance
pour un train...

Sous quelles conditions ?



ÊTRE DOMICILIÉ
sur le territoire
de la Ville de Saumur.



JUSTIFIER
de ses ressources.



PARTICIPER
au coût
du déplacement.



**ACCEPTER
ET RESPECTER**
le règlement
du transport solidaire.

Comment est organisé le transport solidaire ?

Des chauffeurs bénévoles assurent le transport
des usagers de ce service.

À qui s'adresser

Vous souhaitez être usager
ou devenir chauffeur bénévole ?
contactez :



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)
de la ville de Saumur

7 rue Corneille
49400 Saumur

02 41 83 31 62

actionsociale@ville-saumur.fr

www.ville-saumur.fr



CCAS : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
(17h le vendredi)

